

cheries du Pacifique-Nord, qui lie le Canada, les Etats-Unis et le Japon, sa flotte pourrait très bien pêcher d'autre poisson que du flétan et même prendre du saumon dans le Pacifique-Nord, c'est-à-dire du saumon canadien ou du saumon provenant des eaux canadiennes dans un territoire qui, à l'heure actuelle, est interdit au Japon, par exemple. Est-ce que cela serait possible?

M. MACLEAN (Queens): C'est tout à fait possible. Certains ont l'air de penser, que, du point de vue de la pêche, le Pacifique-Nord est strictement réservé, dans le cas particulier qui nous occupe, au Canada, aux Etats-Unis et au Japon; qu'on en a, pour ainsi dire, délimité une partie et que personne n'a droit de pénétrer dans ce territoire. Bien entendu, il n'en est rien. Tout pays peut pêcher librement n'importe où en dehors des eaux territoriales des autres pays. Toute restriction à ce sujet ne peut qu'être le fruit d'une entente mutuelle. On n'accepte habituellement de telles restrictions que si elles présentent des compensations ou avantages mutuels pour tous les pays qui pêchent dans une zone particulière.

Il y a beaucoup plus de pays intéressés aux pêcheries du Nord-Ouest de l'Atlantique, et la plupart font partie de la Commission internationale des pêcheries du Nord-Ouest Atlantique. Mais ils en font partie de leur plein gré. Depuis deux ans, L'URSS et l'Allemagne de l'Ouest, je crois, sont devenues membres. Ce sont les deux derniers membres. Il est aussi possible que la Pologne se joigne au groupe. Evidemment, la Russie est aussi signataire de la convention relative aux loutres d'Europe et de la convention relative à la pêche à la baleine. Il y a donc trois commissions dont le Canada et la Russie sont membres ensemble. Mais il faut se souvenir que là où il n'existe pas de traité, un pays n'a autorité que sur la pêche dans ses eaux territoriales. Si on rescindait le traité relatif aux pêcheries du Pacifique-Nord ou si les pays qui font partie de l'entente cessaient d'y appartenir après en avoir donné avis en bonne et due forme, n'importe qui pourrait venir pêcher jusqu'à trois milles de la côte ouest du Canada.

M. HOWARD: Je suis persuadé que les difficultés ne manqueront pas de surgir, en particulier avec la Russie dans le cas particulier, parce qu'elle a des navires juste au nord de la région où nos saumons s'entremêlent. Mais il y a, dans cette partie du monde, d'autres pays qui peuvent, à l'avenir, devenir une menace. La Chine est un de ces pays. En refusant de collaborer à un traité relatif à la pêche du saumon en haute mer, le gouvernement chinois peut causer la ruine de nos montées de saumons pour peu que la pêche soit intensive dans les régions d'entremêlage. Nos bancs seraient dépeuplés ou disséminés et cela empêcherait nos saumons de retourner aux frayères. S'il en est ainsi, il me semble qu'on devrait entreprendre de très sérieux pourparlers avec les autres pays pour essayer de régir certaines régions de façon satisfaisante pour tout le monde en y interdisant la pêche.

M. MACLEAN (Queens): Oui. Je crois qu'on peut dire que le Canada a fait preuve d'initiative en encourageant les traités internationaux pour la conservation des poissons pêchés par plus d'un pays. Et il va continuer; mais, comme c'est là une question plus ou moins hypothétique en ce moment, il est difficile d'y apporter une réponse précise, de dire ce qu'on devrait ou pourrait faire dans telles ou telles circonstances. Le cas ne s'est pas encore produit, mais nous savons très bien qu'il peut se présenter.